

**DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE**  
**SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE D'ATTIJARI LEASING**

Monsieur Rached HORCHANI, qui détenait directement 106 251 actions et droits de vote représentant 5% du capital et des droits de vote de la Société ATTIJARI LEASING, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 19 février 2015, le seuil de 5% des actions et des droits de vote et ce, suite à la cession en bourse de la totalité de sa participation dans le capital de la société.

Monsieur Rached HORCHANI a déclaré :

- Qu'il envisage de poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote,
- Qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, le 24 février 2015.